

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA GESTION, LA SITUATION ET LES ACTIVITÉS DE LA FDC 34

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 AVRIL 2024 À VIAS

Réunions de secteurs :

- Saint Jean de Védas le 20 février
- Sallèles du Bosc le 22 février
- Corneilhan le 27 février
- Saint Etienne Albagnan le 29 février



GENERALITES – FAITS MARQUANTS

- Accident mortel à Béziers
- Création Filière Venaison
- SIA reporté au 31/12/2024
- Accords FNC agriculture
- Convention partenariat agriculteurs
- Barèmes viticoles
- SDGC à renouveler pour avril 2025
- Le 31 janvier, FDC 34 détériorée, enquête en cours...
- Venue de la FNC et du président SCHRAEN



La FDC 34

- Est agréée pour la protection de l'environnement (arrêté du 16/09/2022)
- Est habilitée à prendre part au débat dans le cadre des instances consultatives départementales (Arrêté du 30/07/2019)

Ses missions sont diverses, à la fois techniques et administratives

Missions administratives

- Validation du permis de chasser
- Indemnisation dégâts Grand Gibier
- Gestion des adhérents
- Gestion des ACCA et plan de chasse
- Gestion des carnets de battues
- Mise en place du SDGC...

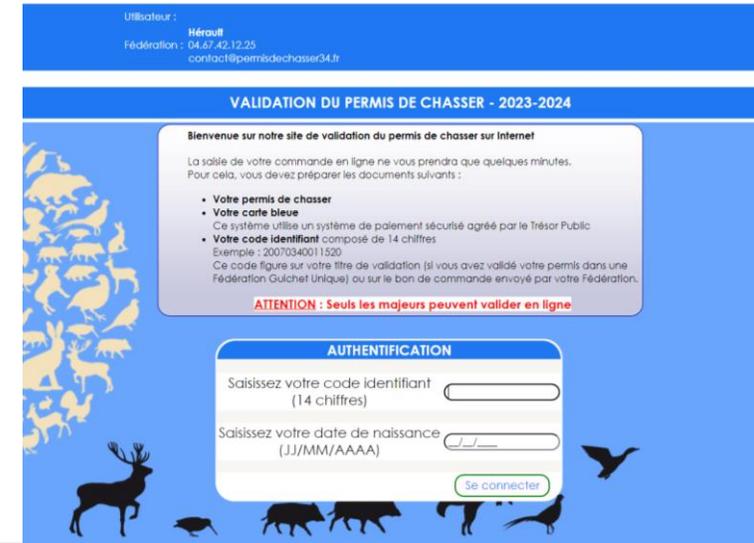
Missions techniques

- Formation permis de chasser
- Formation Sécurité
- Formations spécifiques
- Comptage des espèces gibier
- Prévention des dégâts
- Conseils techniques, suivi sanitaire...



LE GUICHET UNIQUE

- 14 588 permis de chasser validés (- 553) et 5 228 vignettes sangliers (+12)
- Permis nationaux représentent 42 % des permis validés dans l'Hérault (6 257)
- 7 418 validations par internet dont 6 463e-validations
- 9 770 contrats d'assurance souscrits
- Rappel : Si inscription au fichier FINIADA, aucune délivrance de la validation du permis de chasser
- Problème de distribution des carnets bécasse à cause de La Poste (courrier de réclamation envoyé à ce titre)
- De juin à octobre, aucune validation n'est délivrée le jour même. Nécessité de s'organiser à l'avance ou de valider sur internet. Pensez aussi en cas de duplicata de donner votre nouveau numéro à la FDC 34.
- En 2024 : changement de la plateforme pour les validations internet



L'INDEMNISATION DES DEGATS

Saison	Nombre de dossiers	Montant indemnisations (€)
2023-2024 (au 19/11/2023)	172	293 755 (provisoire)
2022-2023	132	185 392
2021-2022	204	181 180
2020-2021	266	276 436

Saisons complètes sauf 2023-2024



L'INDEMNISATION DES DEGATS

Commune	Montant Indemnisé (€) Provisoire	Part Montant départ.	Provisoire
St Jean de la Blaquière	30 790	10 %	0 €
Argeliers	18 661	6 %	0 €
Lacoste	15 286	5 %	0 €
Faugères	12 755	4,2 %	0 €
Moules et Baudels	12 024	4 %	0 €
Vailhauquès	11 090	3,8 %	0 €
St Privat	10 350	3,5 %	0 €
Cazilhac	8 181	2,8 %	2 474 €
St Nazaire de Ladarez	8 112	2,8 %	0 €
Juvignac	7 902	2,5 %	0 €
TOTAL « top 10 »	135 155	44,6 %	0 €
TOTAL Département (342 communes)	293 755	100 %	2 474 €

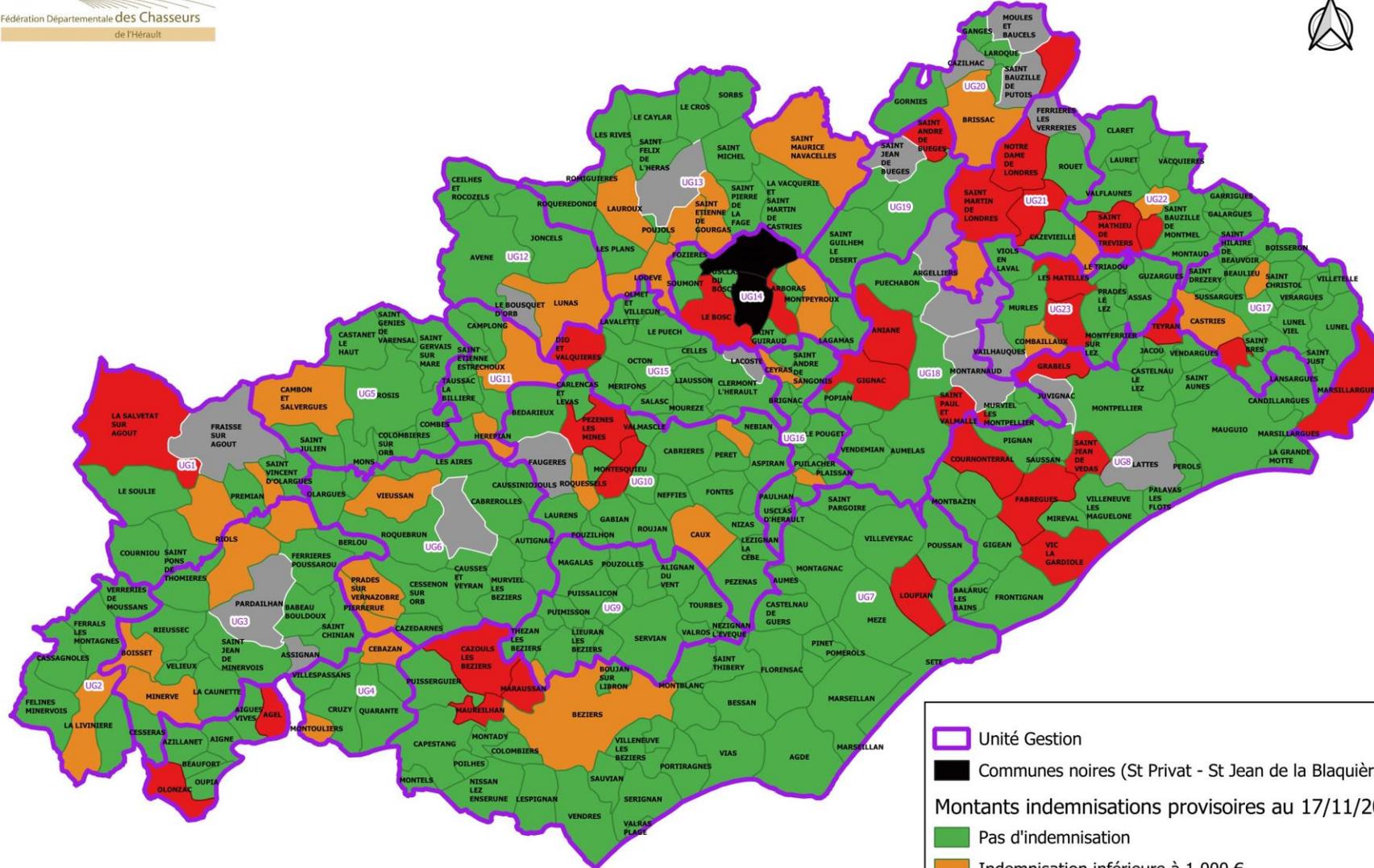


10 communes représentent à elles seules quasiment 45 % du montant des dégâts !



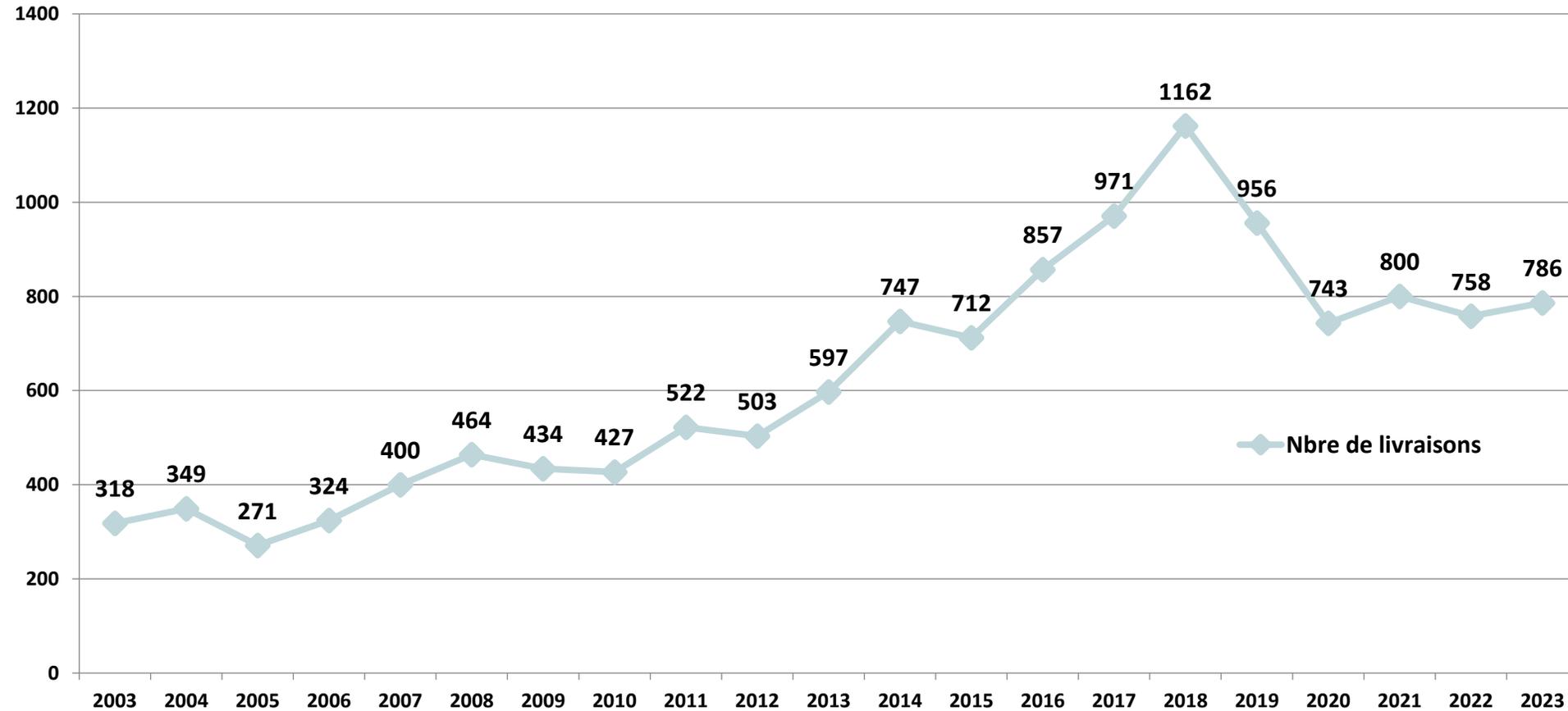
L'INDEMNISATION DES DEGATS

Montants des indemnisations provisoires 2023-2024 au 17/11/2023



L'INDEMNISATION DES DEGATS

Nombre de demande de prêt de matériel de clôture par année



L'INDEMNISATION DES DEGATS : Budget matériel

MATERIEL EN STOCK AU 30/06/2023	
A la FDC 34	50 063 €
Chez les agriculteurs	81 100 €
TOTAL STOCK :	131 163 €

PREVISIONNEL ACHAT MATERIEL EN 2024-2025	
Electrificateurs, piles, batteries, etc.	110 000 €
Effaroucheurs sonores, subventions clotures fixes	50 000 €
TOTAL ACHAT : 160 000 €	160 000 €



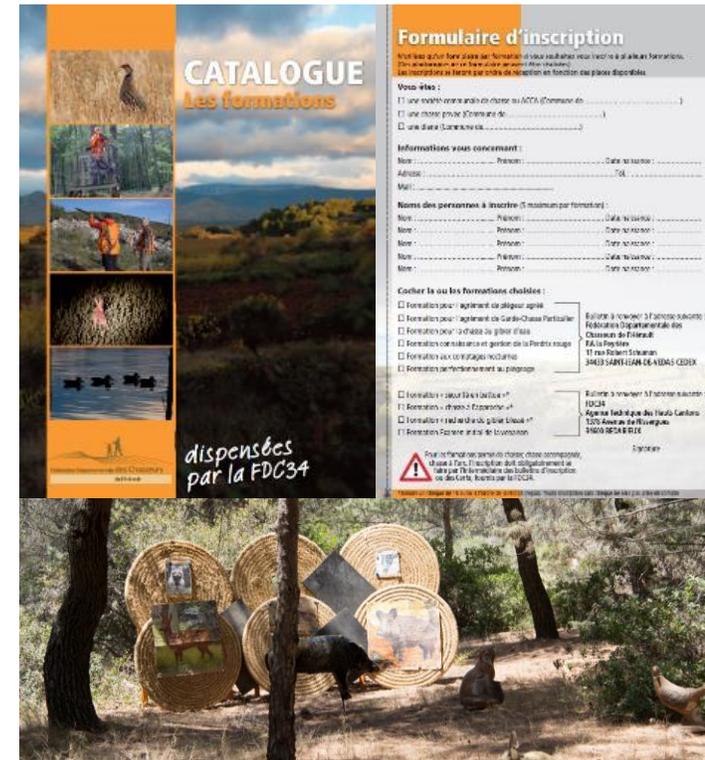
PLAN DE GESTION SANGLIER

- Document de gestion inscrit dans l'arrêté préfectoral d'ouverture et de fermeture
- Opposable chaque année à l'ensemble des chasseurs du département
- Pas de modification du calcul de la participation financière des territoires pour la saison 2024-2025
- Pour rappel, ce dispositif est l'une des conséquences de la loi chasse de 2019 avec le permis « à 200 € »



LES FORMATIONS

- L'ensemble des formations ont pu se tenir quand le nombre de participants était suffisant
- Formation sécurité en battue « réservée » en priorité aux personnes qui ont l'obligation de passer la formation (nouveaux responsables de carnets de battues)
- Mise en place d'une nouvelle formation « petit gibier » au printemps 2024



LA FORMATION DECENNALE

- Formation décennale **obligatoire** accessible en distanciel directement depuis votre espace adhérent

<https://fdc34-2.retrieve-ea.fr/html/Connexion.aspx>

- Depuis avril 2023, mise en place de formation en présentiel avec les administrateurs de la FDC 34. A compter de mars 2024, mise en place de formation en présentiel avec les techniciens fédéraux.
- A ce jour, 1 694 chasseurs formés dont les 2/3 lors des formations en présentiel



LE PERMIS DE CHASSER

- En 2023, 361 personnes formées au permis de chasser dont 217 qui ont obtenu leur permis
- Depuis le 9 janvier 2023 ouverture d'une plate-forme dédiée avec inscription en ligne au niveau de l'OFB
- Refonte de la formation pratique et théorique afin d'améliorer le taux de réussite des candidats au premier examen depuis novembre 2023
- Un formateur recruté depuis le 2 janvier 2024
- La FDC 34 recherche toujours un site afin d'y implanter son centre de formation et d'examen du permis



LES GARDES PARTICULIERS ET LES PIEGEURS

Association des Gardes Chasse Particuliers de l'Hérault (AGCP34)

- 65 adhérents
- 54 sociétés de chasse sous convention
- Formation des nouveaux gardes :
 - 13 gardes formés en 2023
 - Session 2024 les 30 et 31 mai



Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPA34)

- 174 piégeurs adhérents
- Formation des nouveaux piégeurs :
 - 68 piégeurs formés en 2023
 - Session 2024 les 26 et 27 avril





- Politique générale de la FDC 34 tournée vers la chasse du petit gibier
- Rencontre avec les adhérents territoriaux lors de 2 réunions le 29 Juin (Agde) et 03 Juillet (Gignac) 75 adhérents territoriaux se sont déplacés
- Bilan global de ces réunions :
 - Présence de territoires avec des résultats qui doivent servir d'exemple
 - Actualisation du catalogue amélioration
 - Présentation d'une nouvelle méthode pour la réimplantation de la perdrix rouge présenté par le Dr Jean Claude RICCI
 - Expérimentation sur les cultures favorables au lapin de garenne
 - Mise en place d'une formation « Petit Gibier » à partir du printemps 2024

La FDC 34 soutient fortement les sociétés impliquées dans le petit gibier. La perdrix rouge et le lapin de garenne demandent de nombreux efforts et nous félicitons l'ensemble de nos bénévoles pour leur persévérance et leurs résultats



LE PETIT GIBIER



Le lapin

- Grosse problématique sur l'Est de Montpellier notamment en raison de la ligne LGV et du canal BRL
- Classement ESOD sur 12 communes de l'Est Montpellierain
- Réunion avec le monde agricole au printemps 2023 (réunion Saint Aunès)
- Partenariat avec des FDC pour effectuer des reprises de lapins.
- Grande disparité de résultats dans le département mais des secteurs semblent retrouver une petite population
- Présence de la myxomatose et de la VHD et RHDV2. Des lapins vaccinés retrouvés morts. Merci de nous les faire parvenir pour analyse.



Le lièvre

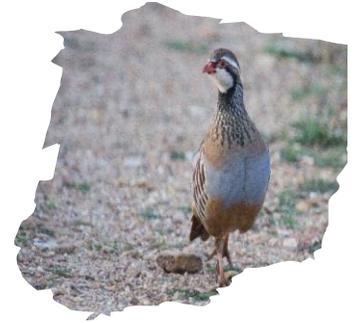
- Espèce qui tire son épingle du jeu et qui échappe globalement aux maladies (quelques cas de EBHS et de RHDV2 confirmés cette saison).
- Présent partout sur tout le territoire
- Nécessité de le gérer et ne pas hésiter à ne le tirer qu'à partir d'octobre (hase allaitante en septembre)





La perdrix rouge

- Nouvelle méthode de l'IMPCF (Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique) pour la réimplantation de la perdrix rouge
- Concernant la reproduction, il existe une très grande disparité entre les communes
- Possibilité d'avoir des résultats en travaillant notamment sur l'habitat de l'espèce
- Mise en place de la formation Petit Gibier !!!



Le faisan

- Deux associations de chasse en conventions, avec différentes méthodes de gestion
- Premier résultats printemps 2024
- Reproduction observée dans le département



LE PETIT GIBIER

Fiche de prélèvement : Merci de nous les retourner. Seulement 30% de retour en 22-23 !

Diminution des retours qui sont pourtant indispensables pour avoir des données exploitables afin de défendre les dossiers chasse et ESOD !

Possibilité de saisir en temps réel ses prélèvements sur l'application CHASSADAPT

Mise en place des observations Perdrix et Lapin par enquête grâce à Vigifaune

Permet de lutter contre les classements en liste rouge

Impératif d'avoir des données terrain de répartition et d'effectifs

Vigifaune est une application smartphone qui permet de recenser vos observations avec cette année un focus particulier sur la perdrix rouge et le lapin garenne



Nous comptons sur vous !

Les données sont le nerf de la guerre pour défendre notre passion !

ESOD

Classement ESOD sous conditions fixées par arrêté ministériel

- Fouine, Etourneau sansonnet, Corneille Noire et Pie bavarde sur tout le département (jusqu'au 30/06/26)
- Renard sur tout le département sauf 10 communes de l'Est de Montpellier
- Nécessité de compléter le maximum de témoignage de dommage par la Faune sauvage pour le maintien du statut ESOD de ces espèces.
- Chien viverrin, Vison d'Amérique, Ragondin, Raton laveur, Rat musqué, Bernache du Canada sur tout le département

Classement ESOD par arrêté préfectoral jusqu'au 30 juin 2024

- Pigeon ramier sur l'ensemble du département
- Sanglier sur une partie du département
- Lapin sur 12 communes

Piégeage

- Maintien de la prime à la prise dans le catalogue Amélioration de la Chasse
- Aide à l'achat des pièges par une commande groupée à la fin de l'année
- Avenant à la convention avec le Symbo pour un dédommagement de 6 € par ragondin / rat musqué



LE GIBIER D'EAU

Commission Gibier d'Eau

- Commission Gibier d'Eau qui s'est déroulée le 09 08 2023
- Plus de 22 adhérents territoires représentés

Principaux faits de 2023 / 2024

- Le virus de la Grippe aviaire a fortement affecté les oiseaux d'eau au printemps et à l'été 2023 notamment sur le pourtour de l'étang de l'Or.
- Peu de cas de botulisme signalés.
- En raison d'un retard de l'administration les baux du DPM de 2014 ont été prolongés pour une saison et seront amodiés aux ACMs en 2024. **Cette nouvelle amodiation sera conditionnée au retour de tous les carnets de hutte pendant une période probatoire de 3 saisons.**
- Le déficit pluviométrique a fortement affecté les zones humides du département dès l'ouverture de la chasse, l'absence d'eau empêchant sa pratique sur de nombreux marais. Ce déficit renforcé par l'absence des pluies automnales et hivernales a compromis également l'hivernage des anatidés.
- La circulation active de la grippe aviaire en élevage et en faune sauvage au début de l'hiver a entraîné un rehaussement du niveau de risque à élevé par AM, limitant le transport et l'utilisation des appelants.
- La FDC 34 proposera à la prochaine AG de vendre la parcelle dont elle est actuellement propriétaire sur l'étang de Capestang.
- Suite à un règlement Européen, **le port et l'usage du plomb est interdit dans une bande 100 m** autour des zones humides.
- Possibilité de saisir les prélèvements de gibier d'eau sur l'application CHASSADAPT (hors prélèvement chasse de nuit).
- Volonté de développer la nidification des anatidés par la pose de Nest tube.
- Participation à la convention FNC / ANCGE pour la lecture des ailes. Appel aux volontaires pour la récolte des ailes dès la prochaine saison. Application smartphone pour la lecture des ailes en développement

Obligations

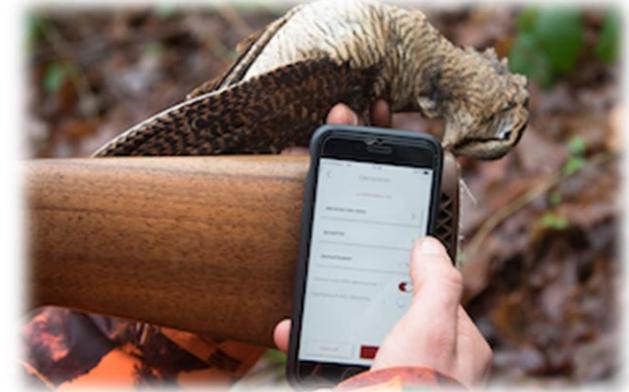
- Obligation de rendre son carnet de hutte. Il est indispensable d'avoir le retour des prélèvements afin de disposer de données chiffrées pour défendre la chasse
- Obligation de déclarer la détention des canards appelants en début de chaque saison de chasse contre remise d'un récépissé
- Depuis le 1^{er} juillet 2022, possibilité de saisir directement en ligne dans son espace adhérent ses prélèvements de nuit et sa déclaration d'appelant. Le certificat de déclaration est aussitôt délivré



LE GIBIER MIGRATEUR TERRESTRE

La bécasse des bois

- Problème postaux avec beaucoup de carnets de prélèvements qui ne sont jamais arrivés à destination. La FDC 34 a dû renvoyer plus de 1 700 carnets. **Privilégié l'application CHASSADAPT pour éviter ces déconvenues**
- PMA maximal de 3/j, 6/s, 30 par saison
- Chaque prélèvement doit être notifié soit à travers le carnet de prélèvement, soit l'application ChassAdapt.
- Retour obligatoire du CPB à la fin de saison de chasse ou saisi sur l'espace adhérent du site Internet
- Suivi des Bécasse dans le cadre en période gel prolongé à Bourbaki
- Partenariat avec le CNB34, renforcement de la collecte d'ailes et organisation de deux soirées lecture d'ailes



Les autres gibiers migrateurs

- Tourterelle des bois toujours sous moratoire
- Très grandes hétérogénéités des passages et de l'hivernage des grives et des palombes sur l'ensemble du département



LE GRAND GIBIER

Le Sanglier

- Bilan affût-approche du 1^{er} juin au 9 septembre 2023 :
 - 2664 sorties
 - 1120 sangliers tués (- 1.5 %)
- Bilan battues mi-saison au 19 novembre 2023 :
 - 5439 sorties
 - 5922 sangliers tués (+ 2 %)
- Bilan battues saison complète 2022-2023
 - 18718 sorties (19 281)
 - 20582 sangliers tués (18 780)
- Dernière année pour l'équarrissage des déchets dans le Lodévois Larzac (2022-2023)
 - 1 755 kg de déchets récoltés par 2 dianes



LE GRAND GIBIER SOUMIS AU PLAN DE CHASSE

- Le cerf élaphe

- Attribution 23-24 : 144
- Attribution 22-23 : 132
- Réalisation 22-23 : 114
- Rappel réglementaire : constat de tir, photographie de l'animal et du bracelet apposé après le prélèvement



- Le mouflon

- Attribution 23-24 : 739
- Attribution 22-23 : 631
- Réalisation 22-23 : 561
- Rappel réglementaire : constat de tir après le prélèvement



LE GRAND GIBIER SOUMIS AU PLAN DE CHASSE

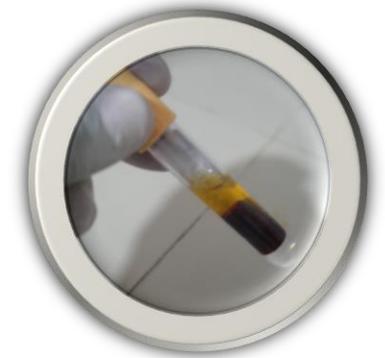
- Le chevreuil

- Attribution 23-24 : 4 496
- Attribution 22-23 : 4 468
- Réalisation 21-22 : 4 024
- Rappel réglementaire : constat de tir après le prélèvement
- Possibilité d'un plan de chasse à partir de 25 ha d'un seul tenant
- Grand gibier le plus prélevé dans notre département après le sanglier



- La sérothèque

- 65 prélèvements pour la saison 2022-2023 (90% de sanglier)
 - 16 chasseurs préleveurs bénévoles opérationnels à ce jour
 - Appel à candidature pour des nouveaux chasseurs préleveurs intéressés



LA COMMUNICATION

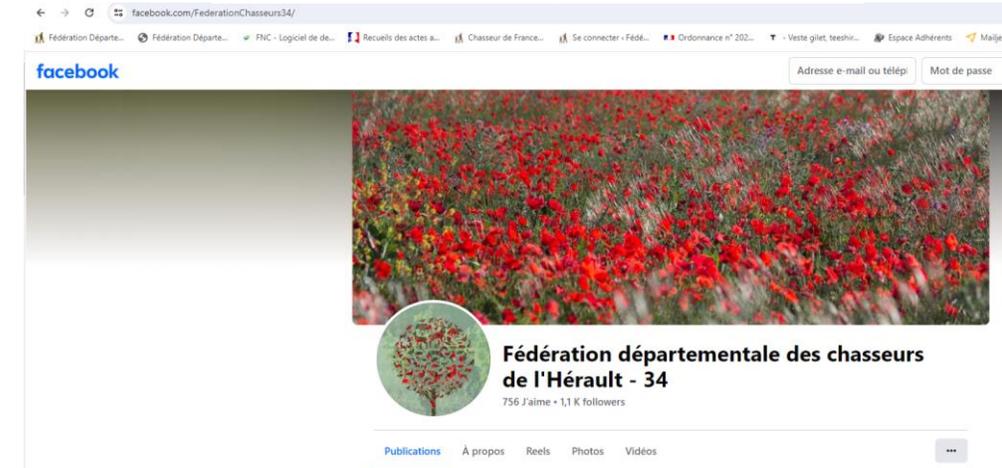
- Changement de site internet en avril 2023
- Suite à la création d'une page Facebook à l'automne 2022, création d'un compte Instagram en septembre 2023
- Bulletin fédéral (4/an) recentré sur les actions départementales et réalisé en interne
- A compter de 2024, réalisation de Spot Radio sur Europe 2 et RFM
- Participation à la plateforme Cocagne



Instagram

Quelques éléments de bon sens...

- Montrer une image positive à travers l'aménagement du territoire, le travail et la relation avec le chien, la convivialité, le partage...
- Ne pas diffuser de photos de tableaux de chasse ou d'animaux morts, cela n'apporte rien et nuit à notre image auprès d'un public non averti
- Ne réagissez pas aux différentes provocations !
- Prévenez votre Fédération pour tout évènement



Nous sommes tous des ambassadeurs
de la chasse, pensez avant d'agir !

LE PARTAGE DE LA NATURE

- FDC 34 membre de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature
- Partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée signé le 14 septembre 2023

Même si plus de 70% du territoire est privé il est nécessaire de :

- Partager le territoire avec les autres utilisateurs
- Etre polis et courtois en toute circonstance
- Prévenir votre FDC en cas de problème

En cas d'actes malveillants

<https://www.chasseurdefrance.com/pratiquer/signaler-un-acte-malveillant/>



CHASSE AU FEMININ ET JEUNE CHASSEUR

- 40 adhérentes pour la saison 2023-2024
- 42 adhérents chez les Jeunes Chasseurs
- Les associations participent aux battues sur le lot de Combesalat
- Nombreuses rencontres avec les associations des territoires voisins et les AJC d'autres départements : sorties dans les Alpes maritimes et en Lorraine



N'hésitez pas à les inviter pour des journées de chasse au petit comme au grand gibier !



- Soutien quotidien auprès de l'ensemble de ses adhérents : conseils juridiques, rédaction de convention, administration des associations, articulations avec les dianes...
- Subvention de 84 adhérents territoires pour 362 Ha de cultures faunistiques
- Subvention de 84 adhérents pour le gyrobroyage, 18 adhérents pour les agrainoirs, 180 points d'eau
- Partie civile de la FDC 34 dans plusieurs affaires liées au braconnage. Signature de conventions avec la Gendarmerie et les associations de l'AMF et L'AMR34 (association des maires) pour lutter contre les « incivilités cynégétiques »
- Participation au Comité de suivi du Loup
- Dans le cadre des actions menées en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement auprès des scolaires, des stagiaires et des étudiants, notamment à travers la convention d'objectifs signée chaque année avec le Conseil Départemental de l'Hérault, la FDC 34 soutient financièrement :
 - L'ACM de Vendres à Agde
 - La mairie de Castanet-le-Haut pour le fonctionnement de la station d'études et de recherches de la faune sauvage (mouflon) de Faigairolles



- Actions menées en partenariat avec la FRC Occitanie
 - Trophée Chasse Durable 2023 remis à la société de chasse de Corneilhan
 - Participation au réseau Agrifaune
 - Trame verte et bleue
 - Oc'Sanglier
 - Audit Sécuritaire et Amélioration des Pratiques des Territoires de Chasse
- Dossiers Eco-contribution (FRC O, FNC, OFB)
 - CYNOBS (Observation de la faune)
 - CYNEP : renouvellement du plan de gestion de la réserve de Saint Marcel
 - GOAAL : Ouverture de garrigue en faveur du lapin, lézard ocellé et de l'aigle de Bonelli à Montpeyroux
 - ARBZ : Aménagement sur la zone incendiée Gignac/Aumelas/St Bauzille de la sylve pour le retour de la biodiversité
 - J'aime la Nature Propre
- Signature d'une convention de partenariat avec Pays Arbres 34 pour la plantation de haies



BILAN FINANCIER

Compte de résultat 2022-2023

- Produits : 2 620 189 €
- Charges : 2 252 466 €

Résultat bénéficiaire : 367 723 €

Prévisionnel 2024-2025

- Produits : 2 505 456 €
- Charges : 2 505 456 €

Résultat : 0 €



COTISATIONS 2024 – 2025

- **Timbre fédéral :** 96 €
- **Timbre temporaire 9 jours :** 48 €
- **Timbre temporaire 3 jours :** 24 €

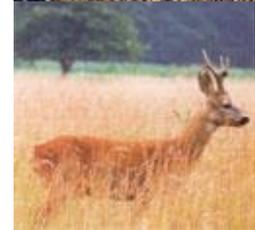
- **Vignette sanglier :** 20 €
- **Vignette temporaire sanglier 9 jours :** 10 €
- **Vignette temporaire sanglier 3 jours :** 5 €

- **Adhésion territoriale :** 100 €
- **Cotisation FRC Occitanie :** 500 €



PARTICIPATIONS FINANCIERES PLAN DE CHASSE 2024-2025

- **Cerf élaphe : 80 €**
- **Cerf élaphe de substitution : 160 €**
- **Daim : 37 €**
- **Mouflon : 30 €**
- **Chevreuil : 17,50 €**



PARTICIPATIONS FINANCIERES DES TERRITOIRES POUR LESQUELS EST DELIVRE UN CARNET DE BATTUES 2024-2025

La méthodologie et le principe d'application de la participation financière des territoires de chasse au travers du plan de gestion du sanglier ont été approuvés par l'assemblée générale dématérialisée du 3 avril 2021. Ils restent identiques pour la saison 2024-2025.

- **Participation financière = part fixe de base 100 € + part variable en fonction des classes des indemnisations de la commune :**
- **commune verte : aucune indemnisation = part variable à 0 €,**
- **commune orange : indemnisation inférieure à 1 000 € = part variable à 100 €,**
- **commune rouge : indemnisation supérieure à 1 000 € mais ne faisant pas partie du top 20 = part variable à 200 €,**
- **commune grise : 20 communes les plus indemnisées = part variable à 300 €,**
- **commune noire : commune point noir = part variable à 400 €.**

Rappel : c'est la commune dont la surface de chasse est la plus grande (cf. cartographie du carnet de battues) qui servira à fixer le montant de la part variable pour le ou les carnets de battues situées sur plusieurs communes.



Les partenaires financiers

- La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée
 - La Région finance le trophée chasse durable ainsi que les cultures faunistiques

- Le Conseil Départemental 34
 - Dans le cadre d'une convention d'objectifs pour l'année 2022, le Département de l'Hérault a octroyé à la fédération une subvention annuelle avec pour objet le financement des actions de formation, de préservation de la biodiversité, de communication et de surveillance sanitaire



CONVENTION ET PARTENARIAT

- Partenariats avec l'Office Français de la Biodiversité et l'Office National des Forêts et les Groupements d'Intérêts Cynégétiques permettant la mise en œuvre d'actions conjointes pour la formation des chasseurs et le suivi de la faune sauvage
- Partenariats avec les Associations Spécialisées



La fédération soutient et subventionne de nombreuses associations cynégétiques spécialisées, qui grâce à leur dynamisme et au bénévolat de leurs membres contribuent à la gestion de la chasse et des espèces. Elles participent aux suivis techniques et scientifiques, à la formation des chasseurs, à la surveillance du territoire, au piégeage, à l'organisation des battues administratives, etc. On peut noter parmi elles :

- L'Association la Chasse au Féminin de l'Hérault (ACF 34),
- L'Association Départementale des Chasseurs à l'Arc (ADCA 34),
- L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier (ADCGG 34),
- L'Association Départementale des Lieutenants de Louveterie (ADLL 34),
- L'Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPA 34),
- L'Association Française pour l'Avenir de la Chasse au Chien Courant de l'Hérault (AFACCC 34),
- L'Association des Gardes Chasse Particuliers (AGCP 34),
- L'Association des Jeunes Chasseurs de l'Hérault (AJC 34),
- Le Club National des Bécassiers : section du département de l'Hérault (CNB 34),
- L'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge (UNUCR).
- L'Association Recherche au Sang Hérault.
- L'Association pour la Recherche du Grand Gibier Blessé 34.

CONVENTION ET PARTENARIAT

- **Autres partenaires**

- La fédération s'efforce d'élargir ses partenariats au-delà des acteurs cynégétiques avec des structures comme le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR), le Conservatoire du littoral, le Club International des Chasseurs de Bécassines (CICB), le SYndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO) , la Ligue de Protection des oiseaux (LPO), la Chambre d'Agriculture, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA), et d'autres organismes agricoles, l'Association des Communes Forestières de l'Hérault (COFOR), l'Association Départementale des Comités Communaux de Feux de Forêt de l'Hérault (ADCCFFH), le Centre d'Etudes Techniques et Economiques Forestières Arbres d'Occitanie (CETEF O), le Centre Régional de la Propriété Forestière Occitanie (CRPF O), la Fédération Départementale des Groupements Forestiers de l'Hérault, le Syndicat des Forestiers Privés de l'Hérault (SFPH), le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNR HL), les Centres Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault (CDRP 34), Réseau Ferré de France (RFF), ENEDIS, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF), le cabinet de conseil en analyse stratégique et prospective économique (BIPE), les administrations, les collectivités, la fédération de pêche, etc.
- La fédération s'implique également auprès des futurs gestionnaires de la nature, étudiants à l'Université ou élèves de BTA et BTS gestion de la faune sauvage. Elle fait des interventions lors de ces formations et accueille les jeunes pour des études ponctuelles ou des stages professionnels.
- La fédération soutient également les nombreux concours de chiens.
- Nouveaux partenariats : Pays Arbre 34, Association des maires 34 et des maires ruraux 34.



ASSEMBLEE GENERALE DU 5 AVRIL 2024 - VIAS

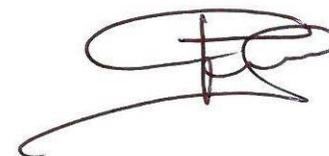
Le Président



Max ALLIES



Le Trésorier



Guy ROUDIER

